

TRIBUNAL RÉGIONAL Le tireur du Service social de Tavannes comparait en justice. L'occasion de certaines interrogations

Des traumatismes profonds

BLAISE DROZ

Il n'y a eu aucun tué ni même aucun blessé le 4 mars 2015 dans les locaux du Service social de Tavannes. En revanche, le jeune homme de 19 ans au moment des faits qui a fait irruption avec un fusil de chasse à double canons, a tiré une fois dans la cage d'escaliers avant d'investir les locaux, arme toujours à la main puis exigé que quelqu'un vienne lui parler, aura laissé des traces indélébiles chez les 12 occupants des lieux qui se sont faits porter partie plaignante et partie civile

j'avais subtilisé à mon frère. En partant de mon domicile je pensais encore que je n'allais pas tirer, puis arrivé dans le bâtiment de l'hôtel de ville, j'ai sorti l'arme de son étui et j'ai tiré une fois dans la cage d'escalier», a expliqué ce jeune homme défendu par Me François Boillat. Son défenseur a d'emblée annoncé la couleur. «Mon client reconnaît entièrement les faits, il ne se dérobera pas. En revanche, les prétentions civiles (et dans deux cas de dédommagements) des parties sont largement exagérées. Le total atteint un montant compris entre 50 000 et 60 000 fr. ajoutés



C'est au troisième étage de l'Hôtel de ville tavanais que les faits se sont déroulés le 4 mars 2015. CATHERINE BÜRKI

«Des étrangers sont payés pour ne rien faire alors que des Suisses avec des familles à charge ne peuvent pas nouer les deux bouts.»

LE TIREUR DE TAVANNES DEVANT LE TRIBUNAL

en raison du traumatisme subi. Face au président Jean-Mario Gfeller flanqué de deux juges ainsi qu'au procureur Raphaël Arn, il a dit n'avoir jamais eu l'intention de tuer ou blesser quelqu'un. Il a présenté des excuses aux 12 plaignants défendus par Me Vincent Kleiner en affirmant qu'il n'avait pris que tardivement conscience des conséquences que son acte pouvait avoir. «Je voulais faire du bruit parce qu'il fallait qu'ils m'écoutent. C'est pour quoi j'ai pris le fusil de chasse que

aux frais de procédure et d'avocats, ce jeune homme qui reprend désormais le bon chemin aura une dette proche de 100 000 fr. suite à cette affaire. Je vais plaider pour un abaissement des prétentions civiles.» Me Kleiner et tous ses clients ont bien voulu entrer en discussion, mais l'avocat trame lot a contesté le terme «largement exagéré» pour des prétentions oscillant entre 2500 et 5000 fr. selon le traumatisme subi par chacun. Malgré tout, cette première journée d'au-

dience aura permis aux parties de se mettre d'accord sur des montants qui avoisineront une somme totale de 40 000 fr. sans intérêts. Un point essentiel pour Me Boillat qui ne s'attend pas à un remboursement rapide par son client qui doit encore achever sa formation. Le volet civil étant bouclé, l'audience reprend ce matin avec la réquisition du procureur et les plaidoiries des avocats. Après déjà presque six mois de préventive, le prévenu a déjà copieusement goûté à sa miché de pain noir. Devra-t-il retourner derrière les barreaux? A

voir. En tous cas la défense s'est appliquée, témoin de moralité à l'appui, à le présenter comme un jeune homme redevenu stable honnête et raisonnable.

Des excuses

Devant ses juges et faisant face aux plaignants pour s'excuser il avait des allures de jeune homme bien comme il faut. L'occasion pour le président Gfeller de l'interroger sur sa vraie personnalité tant la différence est grande entre celui qui a terrorisé plus de dix personnes d'un seul coup et celui qui dit être aujourd'hui.

«J'avais des problèmes familiaux et de dettes, tout allait mal dans ma vie en ce temps-là. Dans mon esprit, il fallait que je dise en faisant du bruit.» Il ajoute que sa vraie personnalité est celle qu'il montre maintenant. Le procureur Arn veut tout de fois en savoir plus. Il insiste: «Quel était vraiment le message que vous vouliez faire passer?» A ce stade, le prévenu fait une révélation qui a de quoi inquiéter. «Des étrangers sont payés pour ne rien faire alors que des suisses, parfois avec des familles à charge ne peuvent pas nouer les deux bouts. Ce n'est pas normal et il

fallait faire du bruit pour le dire.» Le président lui a fait remarquer que pour le bruit des casseroles aurait suffi. En outre, le prévenu a admis que s'il s'était présenté sans arme pour être entendu, il aurait été reçu. «Normal, c'est notre rôle» ont confirmé deux membres en vue du personnel. «Mais je sais qu'on m'aurait écouté puis répondu que l'on ne peut rien faire. Je le sais le problème est à un échelon plus haut...»

Terrible angoisse

Reste que pour le personnel les quelques minutes de sa présence dans les locaux ont été terriblement angoissantes et longues. Un assistant social a immédiatement cru qu'il était personnellement visé et s'est extrait par la fenêtre pour rester suspendu à un volet. Après un arrêt maladie, il a démissionné et opté pour un autre travail. Une jeune assistante sociale s'était réfugiée dans une autre pièce mais ne donnait pas cher de sa vie comme de celle des autres. «J'ai regardé par la fenêtre et constaté deux choses qui me restent toujours à l'esprit. D'abord, ce troisième étage était beaucoup trop haut pour s'échapper en sautant. Ensuite, je voyais les employés communaux des étages inférieurs qui se sauvaient en courant... Nous on étai coincés là.» Quant à deux jeunes stagiaires quasiment prises en otage, elles ont été particulièrement courageuses. Leur calme a peut être contribué au dénouement heureux de cette triste affaire que nous continuerons de relater demain. ●

SAINT-IMIER Remise des différents titres du ceff Santé-Social hier à la Salle de spectacles

«Vous avez choisi un métier noble et en constante évolution»

Le ceff Santé-Social a remis, hier à la Salle de spectacles de Saint-Imier, les différents titres, attestations fédérales de formation professionnelle, certificats fédéraux de capacité, certificats fédéraux de maturité professionnelle et autres diplômes ES en soins infirmiers.

«Si, pour certains d'entre vous, cela ne constitue qu'une étape dans une ambition de formation, il s'agit aujourd'hui, pour toutes et tous, de faire un arrêt sur image et de marquer cet événement car c'est un accomplissement, le fruit que vous récoltez après un investissement important. Un métier noble vous attend, un métier d'avenir qui, certes, est et sera toujours en constante évolution, du principe même de l'évolution de l'être humain, mais qui aura toujours, au plus profond de son intérêt et de sa mission, son bien-être physique, psychique et social», a déclaré Daniel Roulin, directeur du domaine santé-social.

Il a ensuite passé la parole au maire de Bienne, Eric Fehr. «Le ceff revêt une importance décisive en proposant son cursus en français. J'ai ainsi appris en préparant cette journée, qu'en Suisse allemande, le cursus d'infirmier/infirmière ES est devenu très prisé, tandis qu'en Suisse romande, on ne le trouve plus sous cette forme. C'est un vide que comble depuis quel-

ques années le ceff. Nul besoin de souligner qu'en sa qualité de canton bilingue, Berne peut, si ce n'est doit, jouer le rôle de trait d'union», a souligné le maire de Bienne.

A noter encore que l'animation musicale était assurée par les élèves de l'Ecole de musique du Jura bernois. ● MPR

LES CERTIFIÉS

ASSISTANT-E EN SOINS ET SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Plein temps Berset Camille, Sonvilier; Bislimi Mergime, Bienne; Esteves Pombó Catarina, Saint-Imier; Mabar Vanessa Arlette, Saint-Imier; Merino Noëlie, Court; Necin Océane, La Chaux-de-Fonds; Noirjean Aurélie, Tramelan; Novo Iglesias Melisa, Lajoux; Ouattara Kadi, Bienne; Thévoz Malou, Prêles.

Dual Amadou Sissé Djoumaï, Bienne; Bongo Elisabeth, Saint-Imier; Borel Santana, Brügg; Botteron Nicolas, Tavannes; Braun Laura, Reconvilier; Camal Juliane, Moutier; Carvalho Dany, Le Fuet; Condor Christina Anca, Reconvilier; Kneuss Alice, Moutier; Leo Valentin, Malleray; Lopes Viveiro Ana Filipa, Bienne; Mohini Oriana, Bévillard; Mukhametzyanova Vallat Ilsiya, La Neuveville; Muratta Noémie, Pieterlen; Nunes Teixeira Do Rosario Sandrine, Moutier; Portaluri Domenica, Moutier; Portuguez Ribe Anne-Marie, Court; Prétat Elodie, Bassecourt; Reichenbach Muriel, Bellelay.

Formation complémentaire ASSC Anchisi Sandra, Péry; Andres Aurore, Les Reussilles; Boder Magda, Bienne; Ferreira Leticia, Bienne; Krebs Véronique, Péry; Kropf Fatima, Bienne; Lorusso Carmela, Orvin; Mercier Claire-Lise, Tramelan; Millotte Sara, Tramelan; Olivares Nelly, Saint-Imier; Queloz Amélie, Cormoret; Rysler-Girard Nathalie, La Heutte; Stähli Fanny, Tavannes; Tchapda Jean-Claude, Bienne; Zell-



Tirés à quatre épingles pour l'occasion, les étudiants ont vécu une journée forte en émotion, hier. BRUNO PAYRARD/BIST

weger Virginie, Malleray; Zola Khondé Brügg.

ASSISTANT-E SOCIO-ÉDUCATIF-VE

Plein temps Blanc Jessica, Reconvilier; Bouverat Julie, La Heutte; Cannatella Noémie, Le Locle; De Giacometti Léa, Tavannes; De Pinho Ribeiro Marisa, Tavannes; Donzé Maurane, Tramelan; Dutoit Maeva, Bienne; Geara Leila,

Saint-Imier; Hauptlin Vanessa, Bienne; Hirt Sacha Tavannes; Jeandupeux Zoé, Les Breuleux; Leuenberger Eva, Saint-Imier; Martinez Nerea, La Neuveville; Mathez Lucie, Pontenet; Morf Charlotte, Courtelary; Nicoulin Romain, Reconvilier; Schmutz Emilie, Loveresse; Spycher, Matthieu Moutier; Stäheli Aïcha, Bienne; Zinbi Assala, Bienne.

Dual Acuna Bourget Carmen Rosa, Saint-Imier; Bekorja Natalija, Bienne; Bise Priscilla, Murist; Broquet Malorie, Malleray; Brossard Kelly, Muriaux; Coluccia Ilenia, Bienne; Devesvre Emilie, Tavannes; Droz Hélène, Orvin; Ducommun Frédérique, Sorvilier; Egger Coline, Les Bois; Geiser Mélanie, Bienne; German Rosmary, Bienne; Goy Laurence, Les

Prés-d'Orvin; Gurtner Sophie, Reconvilier; Haas Irina, Tavannes; Houbbi Max, Rossemaison; Kiener Nadja, Péry; Lehmann Nathalie, Moutier; Lo Cascio Luana, Bienne; Mbida Ntsogo Rosine, Tüscherz-Alfermée; Truelove Nadia, Les Genevez; Osmani Emire, Bienne; Racine Maé Joane, Bienne; Reghenzi Lina, Tavannes; Reymond Samantha, Bienne; Romano Greta, Bienne; Tanner Naomi, Sonvilier; Thévoz Nadejda, Prêles; Voelker Lola, Bienne; Von Allmen Charlotte, La Chaux-de-Fonds; Zmoos Magalie, Villeret.

MATURITÉ PROFESSIONNELLE ORIENTATION SANTE-SOCIAL

Maturité intégrée Borel Santana, Brügg; Bouverat Julie, La Heutte; Cannatella Noémie, Le Locle; Camal Juliane, Moutier; Donzé Maurane, Tramelan; Dutoit Maeva, Bienne; Hauptlin Vanessa, Bienne; Hirt Sacha, Tavannes; Jeandupeux Zoé, Les Breuleux; Merino Noëlie, Court; Schmutz Emilie, Loveresse; Stäheli Aïcha, Bienne; Thévoz Malou, Prêles; Zinbi Assala, Bienne.

Maturité post-CFC Bobillier Christelle, Saint-Imier; Bonso Edmir Beatrice, Saint-Imier; Chérel Estelle, Reconvilier; Cuesta Yvan, Le Fuet; Drougard Amaury, Reconvilier; El Moghrabi, Intissar, Bienne Fischer Nina, Villeret; Gasparidos, Dorcas St-Louis/FRA; Grossi Elisa Sophie, Bienne Hohermuth Camille, Sorvilier; Kurti Rina, Bienne; Lopes Johan, Tramelan; Makuntima Christopher, Orvin; Mangal Hila, Bienne; Monnier Pierrick, Péry; Muccio Melinda, Neuchâtel; Nanfack Laura, Bienne; Rohrer Julie, Malleray; Schneider Jasmine Melanie, Bienne; Sousa Jessica, Tavannes; Urech Mélissa, Saint-Imier; Veljkovic Kristina, Bienne.

AIDE EN SOINS ET ACCOMPAGNEMENT

Dual Bieri Ruben, Les Reussilles; Botamba Basingo Ornela, Tramelan; Condé Adama, Bienne; Dehi Jost Sophie Aloroine, Tavannes; Gemiquet Vincent, Tavannes; Herter Tamires, Bienne; Pen Morynasmey, Bienne; Vuille Bernadette, Saint-Imier.